

Le 9 février 2015

Communiqué de presse

Services à la personne, un secteur dynamique qui plaide pour la stabilité réglementaire et fiscale

Huit chefs d'entreprise sur dix réclament la stabilité fiscale et sept sur dix la stabilité réglementaire pour pouvoir développer leur activité, selon l'enquête menée par la Fédération du service aux particuliers (FESP) et le Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des Services (CROCIS) de la CCI Paris Ile-de-France auprès de plus de deux cents chefs d'entreprise membres de la FESP. Celle-ci retranscrit les réalités économiques et sociales, la perception du contexte réglementaire et de son évolution, ainsi que les perspectives de recrutement et d'emploi des chefs d'entreprise.

Les dirigeants redoutent en particulier la nouvelle législation sur la durée minimum de 24 heures par semaine des contrats à temps partiel, qu'ils jugent inadaptée aux spécificités du secteur et à ses faibles volumes horaires : 94 % des dirigeants jugent que cette mesure aura des répercussions négatives sur leur entreprise.

Les modifications successives des taux de TVA des trois dernières années ont également eu un impact négatif sur leur activité déclarent 73 % des dirigeants. En induisant une augmentation mécanique des prix, elles ont provoqué une recrudescence du travail au noir, observée par 83 % des chefs d'entreprise.

Malgré la crise économique, plus de la moitié d'entre eux jugent la situation économique de leur entreprise satisfaisante ou très satisfaisante. En effet, les besoins perdurent pour de nombreux ménages et les chefs d'entreprise de ce secteur dynamique n'ont besoin que d'un cadre stable et propice pour créer des emplois.

Le recrutement est la première préoccupation de plus d'un chef d'entreprise sur deux (57 %). La quasi-totalité (89 %) déclare avoir rencontré des difficultés d'embauche, et pour 77 % d'entre eux, ces difficultés vont en s'accroissant. 80 % des entrepreneurs projettent d'embaucher dans les prochains mois, essentiellement dans la garde d'enfants à domicile (53 %), l'entretien de la maison (46 %), l'assistance aux personnes âgées (39 %) ou handicapées (29 %).

Perturbés ces derniers mois par une succession de modifications législatives et fiscales, les chefs d'entreprise de services à la personne appellent donc à la stabilité dans ces domaines, afin de pouvoir consacrer leurs forces au développement d'une activité fortement créatrice d'emplois mais menacée par un retour de la concurrence du travail au noir.

Téléchargez l'étude sur : <http://www.crocis.cci-paris-idf.fr/document-2-8-Services.html>